



La Commune à Vivre

GUIDE DU LECTEUR

Bibliothèque municipale

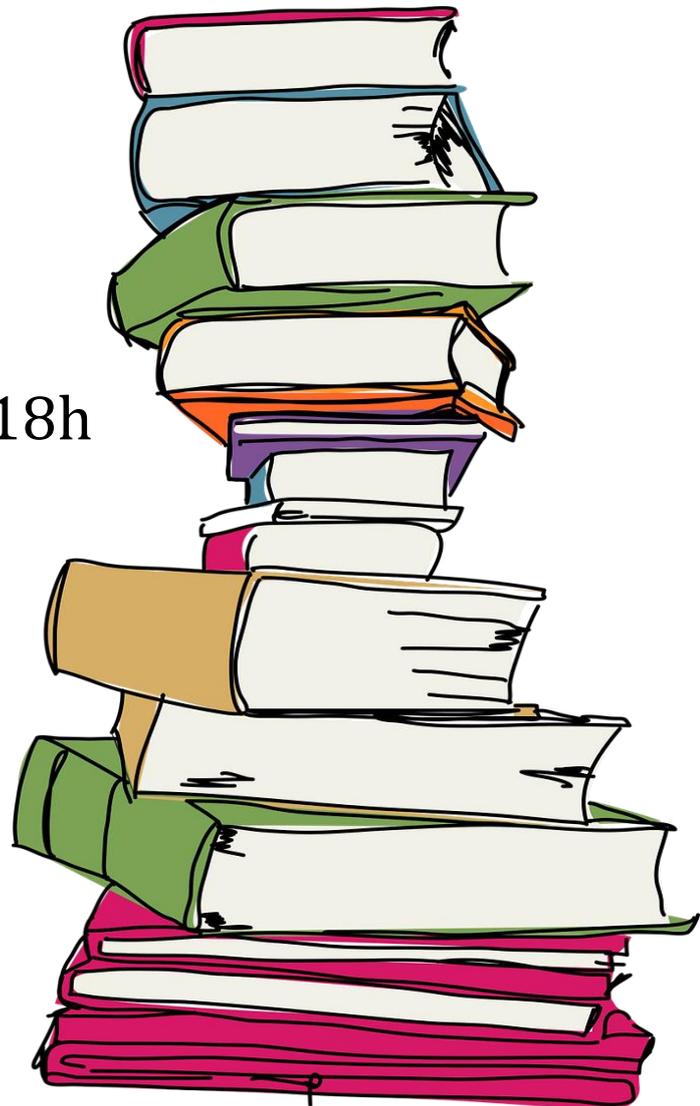
Horaires

Mercredi 10h - 12h / 15h - 18h

Jeudi 16h30 - 18h

Vendredi 16h30 - 18h

Samedi 10h - 12h



Modalité d'inscription

Pour vous inscrire, n'oubliez pas d'apporter :

- ➔ Une **pièce d'identité** en cours de validité
- ➔ Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois
- ➔ Un justificatif de situation pour bénéficier du tarif réduit

Les familles ou adultes responsables doivent fournir une autorisation parentale pour les mineurs.

Votre carte d'abonné est strictement personnelle.

Chaque carte donne droit au prêt pour une durée de **3 semaines**
(renouvelable 1 fois)

4 livres
4 revues
3 CD
1 DVD

Les nouveautés sont prêtées pour 2 semaines.

Le dernier numéro des revues pour les adultes ne peut être emprunté.

Tarifs annuels

- Famille : **16 €**
- Adulte individuel : **11 €**
- Enfant individuel : **6€**
- Carte perdue : **4 €**
- Étudiant, demandeur d'emploi, bénéficiaire carte *SORTIR!* : **6 €**

L'abonnement est valable **un an** de date à date.

La consultation sur place est libre et gratuite

Réservations

Vous pouvez réserver des documents sur place ou via le catalogue en ligne

Si ces documents ne font pas partie de notre fonds, nous les demanderons à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Les livres réservés seront remis en rayon 8 jours après la date à laquelle les réservataires auront été avertis de leur disponibilité.

Retard de documents

Tout emprunt non restitué dans les délais prévus fera l'objet d'un rappel par mail puis par courrier au-delà du 3ème rappel.



Vous avez la possibilité de déposer les documents empruntés, *à titre exceptionnel*, au Secrétariat de la Mairie en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque.

3 mois après la date de prêt, si les documents ne sont pas restitués, une procédure de recouvrement sera engagée auprès du **trésor public**, majorée d'une somme forfaitaire pour frais de procédure de 35€

Tout document détérioré devra être remplacé.

Informations pratiques

Ne réparez pas vous-même les livres.

Signalez-nous simplement ce petit incident. Si un livre n'est pas réparable, le lecteur devra le remplacer.



Le règlement intérieur complet est affiché dans la bibliothèque



Catalogue : cintre-pom.c3rb.org

Actualités : ville-cintre.fr/bibliotheque.asp



7, Place du Chêne vert 35310 CINTRÉ



02.99.64.40.51



bibliotheque@ville-cintre.fr